



**CIAM / Corporation Internationale
d'Avitaillement de Montréal**

SOUS GESTION DU GROUPE **FSM**

**TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT
AÉROPORTUAIRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE
D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL**

**Complément de l'étude d'impact sur l'environnement -
Réponses aux questions et aux commentaires du MDDELCC**

2^e série

Dossier 3211-04-056



Juillet 2016



QUESTION QC2-001

Question ou commentaire :

Selon les informations présentées, les eaux sanitaires et de ruissellement potentiellement contaminées générées dans le cadre du projet seront acheminées la station d'épuration des eaux de la ville de Montréal durant la période d'exploitation.

Pour la période de construction (avant la mise en place des égouts), les eaux de ruissellement du site 1 seront acheminées dans un bassin existant utilisé par l'Administration portuaire de Montréal. L'effluent de ce bassin sera rejeté dans le fleuve Saint-Laurent.

CIAM doit s'engager à faire un suivi de l'effluent du bassin pour les hydrocarbures pétroliers (C₁₀-C₅₀) et les matières en suspension (MES) en suivant les instructions suivantes : Les échantillons prélevés devront être de type instantané. Pour les C₁₀-C₅₀, la fréquence de suivi sera mensuelle et une valeur maximale de 2 mg/l devra être respectée. Pour les MES, la fréquence de suivi sera hebdomadaire et la moyenne mensuelle des analyses devra respecter 35 mg/l. Les fréquences et les exigences de rejets prévus sont valides seulement pour la période de construction.

Réponse :

Pendant la période de construction, CIAM s'engage à faire un suivi de l'effluent du bassin du Site 1 tel que demandé.



QUESTION QC2-002

Question ou commentaire :

*Sur les cartes présentant le site 2, les réservoirs pour l'additif antistatique et l'antigel ne sont pas indiqués.
Sont-ils acheminés du site 1 par pompage, de la même manière que le carburant ?*

Réponse :

L'additif antistatique ne sera pas entreposé sur le Site 2. L'ajout de cet additif se fait sur le Site 1. Lorsque du carburant doit être acheminé à un aéroport, du carburant Jet A ou Jet A-1 entreposé dans les réservoirs de 30,3 millions de litres est transféré dans les réservoirs de distribution, ou réservoirs de jour, de 10,7 millions de litres. Un contrôle de la qualité est effectué et l'additif antistatique est ensuite ajouté selon les besoins.

L'additif antigel sera, quant à lui, entreposé sur le Site 2. Comme expliqué à la section 4.6.2 de l'étude d'impact de CIAM, cet additif sera ajouté, au besoin, lors du chargement des camions-citernes. L'équipement de contrôle du système d'additif antigel sera composé de deux injecteurs d'additif antigel (un par bras de chargement), de deux pompes d'additif antigel et d'un réservoir d'entreposage d'additif antigel. L'emplacement du réservoir d'additif antigel n'est pas encore déterminé, mais il se situera sur la dalle de chargement des camions-citernes. Rappelons qu'il s'agira d'un réservoir hors sol de 5 000 litres à double paroi.



QUESTION QC2-003

Question ou commentaire :

Des précisions sont requises au sujet du comité de liaison que l'initiateur s'est engagé à mettre en place avant le début des travaux de construction. Considérant l'importance que peut avoir un tel comité pour minimiser les impacts négatifs d'un tel projet et en bonifier les impacts positifs, l'initiateur doit fournir au MDDELCC les renseignements relatifs aux éléments suivants ou s'engager à le faire dès qu'ils seront déterminés de manière officielle :

- *Composition du comité (nombre de membres, affiliations des membres et milieux représentés, incluant le milieu résidentiel);*
- *Mandats du comité durant les phases de construction et d'exploitation;*
- *Modalités et règles de fonctionnement;*
- *Mode de financement des activités du comité;*
- *Fréquence des rencontres;*
- *Modes de diffusion de l'information sur les activités du comité de liaison.*

Réponse :

Les précisions demandées ne sont pas disponibles à ce stade-ci du projet. CIAM s'engage à les fournir au MDDELCC lorsqu'elles seront déterminées.



QUESTION QC2-004

Question ou commentaire :

Sur le site 2, le fossé de drainage présent le long de la rue Notre-Dame Est prend fin sur le site même et il n'y a pas de connexion avec le système pluvial de la ville de Montréal-Est ou avec le réseau hydrique environnant. Les eaux de ruissellement du site 2 sont infiltrées naturellement.

Durant la période de construction, les eaux du site 2 sont-elles potentiellement contaminées? Dans l'affirmative, elles devraient être recueillies et acheminées au bassin de décantation comme celles du site 1.

Réponse :

Comme mentionné à la section 7.2.1.3 de l'étude d'impact de CIAM (page 205), les travaux de préparation de site et les travaux de construction pourraient potentiellement altérer la qualité des eaux de ruissellement sur les sites du projet. Plus précisément, une augmentation des matières en suspension dans les eaux de ruissellement pourrait se produire, notamment par le nivellement du terrain ainsi que par les poussières émises lors de la circulation des véhicules et de la machinerie lourde.

Un fossé de captation sera aménagé au pourtour du Site 2, afin de recueillir les eaux de ruissellement et ainsi éviter leur dispersion dans l'environnement. L'eau s'accumulant dans le fossé de captation, ainsi que dans les excavations du Site 2, sera pompée au besoin et entreposée temporairement dans des conteneurs étanches. Si nécessaire, l'eau sera soit traitée sur place ou éliminée hors site par une firme spécialisée et dûment autorisée par le MDDELCC.

Prendre note que le fossé de captation demeurera en place jusqu'à ce que les systèmes d'égouts sanitaire et pluvial soient aménagés sur le Site 2. Précisons également que l'aménagement d'un bassin de décantation au Site 2 et l'acheminement de l'eau potentiellement contaminée au bassin de décantation du Site 1 ne sont pas des options envisagées.



QUESTION QC2-005

Question ou commentaire :

Durant les travaux de construction qui couvriront une période d'environ 7 à 10 mois, l'eau s'accumulant dans les excavations des sites 1 et 2 sera pompée et entreposée temporairement dans des conteneurs étanches. Cette eau sera soit traitée et rejetée dans le système de drainage du site soit éliminée hors site par une firme spécialisée.

Si l'eau accumulée dans des conteneurs est traitée sur place, quel est le traitement envisagé? Si elle est rejetée dans le système de drainage est-ce qu'elle sera acheminée dans le bassin de décantation avec les eaux de ruissellement?

Réponse :

Comme expliqué à la réponse de la question QC-56, l'eau s'accumulant dans les excavations des Sites 1 et 2 durant les travaux de construction sera pompée, au besoin, et entreposée temporairement dans des conteneurs étanches. L'eau entreposée dans les conteneurs sera échantillonnée pour l'analyse des paramètres d'intérêt et sera gérée en fonction des résultats obtenus. L'eau sera rejetée directement à l'égout municipal ou dans les systèmes de drainage existants du Site 1 et du Site 2 si les concentrations mesurées respectent les critères et/ou normes applicables. Prendre note que le système de drainage au Site 1 sera lié au bassin de décantation. Sinon, l'eau sera soit traitée sur place ou éliminée hors site par une firme spécialisée et dûment autorisée par le MDDELCC. Si l'eau est traitée sur place, la méthode de traitement sera choisie en fonction des paramètres ciblés et des concentrations mesurées. Les options de traitement incluent, entre autres, la décantation et le traitement à l'aide de filtres de charbon activé et/ou d'argile activée.

Les détails concernant les analyses prévues et les méthodes de traitement pour l'eau entreposée dans les conteneurs étanches seront précisés, au besoin, lors de la demande de(s) certificat(s) d'autorisation.

Chez Golder Associés, nous mettons tout en oeuvre pour constituer le regroupement d'experts-conseils spécialisés en sciences de la terre et en environnement le plus respecté mondialement. Propriété de ses employés depuis sa création en 1960, notre entreprise se distingue par le caractère unique de sa culture fondée sur la fierté d'être actionnaire et générant un climat de stabilité à long terme. Nos professionnels prennent le temps de comprendre les besoins des clients et les contraintes spécifiques rattachées à leurs activités. Nous continuons à étendre notre expertise technique alors que nos effectifs continuent à croître de façon constante, effectifs qui sont aujourd'hui répartis à travers nos nombreux bureaux localisés en Afrique, en Asie, en Océanie, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Afrique	+ 27 11 254 4800
Amérique du Nord	+ 1 800 275 3281
Amérique du Sud	+ 55 21 3095 9500
Asie	+ 852 2562 3658
Europe	+ 356 21 42 30 20
Océanie	+ 61 3 8862 3500

solutions@golder.com
www.golder.com

Golder Associés Ltée
9200 boul de l'Acadie, bureau 10
Montréal (Québec) H4N 2T2
Canada
T: +1 (514) 383 0990

